

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4054>



2011-2012

# Défendre ses droits dans l'établissement face à la Direction et à la Hiérarchie

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Stages organisés par le S2-21 -



Date de mise en ligne : mercredi 14 décembre 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**La section départementale du SNES Côte d'Or propose le mardi 17 JANVIER 2012 un stage syndical centré sur les relations avec les chefs d'établissement et la hiérarchie.**



Le gouvernement vient d'annoncer de nouvelles mesures d'austérité d'une très grande brutalité, qui se surajoutent à celles déjà prévues pour le budget 2012 : en perspective, des restrictions supplémentaires de moyens et donc des conditions de travail encore aggravées pour les personnels d'une Education Nationale déjà saignée à blanc.

C'est dans ce contexte que sont apparues depuis quelques années dans les établissements de nouvelles méthodes de management et d'évaluation par le seul chef d'établissement.

Les tentatives de remise en cause de nos statuts et de nos métiers sont incessantes, et la souffrance au travail de nombreux personnels bien réelle. De plus en plus de collègues s'adressent au

SNES pour qu'il les défende face à des pressions allant jusqu'au harcèlement de la part de leur direction ou de l'institution.

De tels faits sont favorisés par la méconnaissance des textes qui régissent les droits et devoirs de chacun, ainsi que par la perte de réflexes, de défense collective notamment grâce aux sections syndicales d'établissement.

Ce stage se veut **une aide pratique et concrète** aux collègues afin qu'ils soient mieux armés pour faire respecter leurs droits et affronter d'éventuelles situations conflictuelles. C'est à tous les niveaux, et donc aussi et d'abord au niveau de l'établissement, que doit s'organiser la résistance à la stratégie de dénaturation de l'Education Nationale et de nos métiers. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire nombreux à ce stage.

**Attention : vous devez faire votre demande d'autorisation d'absence par voie hiérarchique au plus tard le vendredi 16 décembre 2011.**



---

## CONTENU DU STAGE

Notre profession doit faire face à de multiples attaques et nos conditions de travail ne cessent de se dégrader du fait en particulier des contre-réformes qui se succèdent et des dizaines de milliers de suppressions d'emplois subies ces dernières années. A cela s'ajoute la dégradation générale du climat social, qui n'est pas sans répercussions sur les élèves que nous devons prendre en charge.

Dans ce contexte, les remises en cause de nos droits se multiplient afin de tenter de récupérer sur le dos des personnels les moyens qui font défaut (ex : les heures de chaire au lycée ...) et les nouvelles méthodes managériales ont pour but de diviser les personnels, de les isoler et de les rendre individuellement responsables des dysfonctionnements qui ne manquent pas de se produire.

Seule l'organisation d'une riposte collective permet aux personnels de ne pas se laisser imposer de dégradations ni subir d'intolérables pressions et régressions. Pour cela, deux impératifs : se syndiquer et faire vivre le SNES dans l'établissement.

Etre syndiqué, cela signifie concrètement disposer d'informations fiables et d'aide à tous les niveaux, local, départemental, académique et national, pour défendre ses droits.

---

## DEROULEMENT DU STAGE

**Début des travaux : 9 h 30**

- **B.A.BA des droits syndicaux dans l'établissement.** L'heure d'information syndicale.
- **L'activité du S1 :** Que faire (et ne pas faire) - à qui s'adresser en cas de problèmes – lien avec les autres niveaux du SNES et de la FSU - quels outils pour se défendre.
- **Le conseil d'administration :** possibilités et limites de l'intervention d'élus syndicaux dans cette instance.
- **« Travaux pratiques » :** mises en situations concrètes, choisies parmi celles que l'on rencontre le plus fréquemment ; réactions ; analyse collective de ces réactions.

**Fin des travaux : 17 heures**

---

# EXEMPLES DE QUESTIONS A TRAITER

– Je suis en désaccord avec la notation administrative et/ou l'appréciation proposée par le chef d'établissement. Puis-je contester ?

– Le chef me propose de doubler une classe en contrepartie d'une 2ème heures sup. Que faire ?

– La Direction impose aux professeurs d'organiser des examens blancs. Doit-on accepter ?

– L'inspecteur veut m'obliger à tutorer un stagiaire par nécessité de service. Puis-je quand même refuser ?

– Je ne suis pas soutenu-e par ma hiérarchie dans mes difficultés professionnelles. Où trouver de l'aide ?

– Je suis mal vu-e par la Direction du fait de mon activité syndicale. Comment se défendre ?

---



*Post-scriptum :*

*En PJ :*

- modèle de lettre type d'autorisation d'absence à renvoyer avant le samedi 17 Décembre 2011
- bulletin d'inscription à renvoyer au SNES